

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1067  
22 mai 2007

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SOIXANTE-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 22 mai 2007, à 10 h 20

Présidente: M<sup>me</sup> Sarala FERNANDO (Sri Lanka)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1067<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme vous le savez, nous sommes saisis du projet de décision du Président contenu dans le document L.1 depuis le 23 mars 2007. Depuis cette date, les délégations se sont en majorité prononcées en faveur de l'adoption rapide de cette proposition. Toutefois, certaines délégations ont demandé davantage de temps pour obtenir les instructions de leurs capitales.

Durant ma présidence, nous avons pris bonne note des préoccupations spécifiques qui ont été exprimées, notamment sur des questions de procédure, et, par le biais des déclarations présidentielles, nous n'avons cessé de prendre en considération les différents points soulevés. Tout en faisant le maximum pour associer les délégations qui attendent encore des instructions, nous nous devons de souligner que plus de huit semaines ont passé depuis que le document L.1 a été soumis et que le cadre organisationnel a été présenté par la présidence, en janvier 2007. Une décision de la Conférence concernant son plan de travail pour les semaines 11 à 17 était attendue après l'évaluation menée au cours de la semaine 10. Vous le savez, nous sommes arrivés à la semaine 12 sans avoir pu accomplir cette tâche. Il nous reste douze semaines avant la fin de la session de cette année pour entreprendre un travail de fond et exploiter pleinement les ressources de la Conférence. Le groupe des six Présidents demeure convaincu que le document L.1 traduit les souhaits de la Conférence et qu'il représente le moyen le plus sûr dont elle dispose pour commencer un travail de fond.

À cet égard, j'aimerais également rappeler que beaucoup de délégations ont déjà fait des efforts considérables pour obtenir des instructions allant dans le sens du compromis et de la flexibilité, afin de nous permettre d'atteindre notre objectif commun, qui est de remettre la Conférence du désarmement au travail. Dans un souci d'équité, je dois répéter que ces efforts doivent être réciproques.

Dans ce contexte, puis-je demander aux délégations qui ont demandé davantage de temps si elles ont du nouveau à nous apprendre?

Je vois que l'Ambassadeur de la Chine demande la parole.

M. CHENG (Chine) (parle en chinois): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole en plénière depuis le début de cette partie de la session, permettez-moi tout d'abord d'adresser mes remerciements à vos prédécesseurs, l'Ambassadrice Mtshali, de l'Afrique du Sud, et l'Ambassadeur March, de l'Espagne, et aussi, bien sûr, à vous-même. Au cours des derniers mois écoulés, les parties concernées, y compris les six Présidents qui se sont succédé, ont fait d'inlassables efforts pour faire progresser nos travaux. La délégation chinoise tient à remercier chacun d'entre vous.

Madame la Présidente, au cours de la dernière partie de notre session, vous avez, au nom du groupe des six Présidents, soumis un projet de décision du Président concernant la prochaine étape des travaux de la Conférence, projet de décision qui figure dans le document CD/2007/L.1. La Chine attache une grande importance à la proposition des six Présidents, qu'elle a examinée avec attention. Aujourd'hui, j'aimerais saisir cette occasion de présenter le point de vue et les idées de ma délégation.

(M. Cheng, Chine)

Sur un plan général, la proposition des six Présidents recense les quatre questions centrales dont est saisie la Conférence du désarmement, à savoir le désarmement nucléaire, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives, et suggère un travail de fond sur les quatre questions simultanément. Cette proposition présente des similitudes avec la position que prône ma délégation depuis longtemps, et nous pensons par conséquent qu'elle peut servir de point de départ de futures discussions.

Dans le même temps, la Chine éprouve une certaine préoccupation concernant la proposition des six Présidents. La délégation chinoise a soulevé un certain nombre de points relatifs à cette proposition, et vous, Madame la Présidente, avez apporté certaines clarifications, pour lesquelles nous vous sommes particulièrement reconnaissants, mais qui n'ont pas répondu pleinement à nos préoccupations. Nous estimons que, pour que la proposition des six Présidents soit plus équilibrée, raisonnable, efficace et acceptable par toutes les parties, il conviendrait de l'améliorer.

En premier lieu, s'agissant des mécanismes de travail prévus dans la proposition, le travail de fond portant sur les quatre questions centrales sera placé sous la responsabilité des coordonnateurs. Le mécanisme des coordonnateurs est trop informel, et n'est pas conforme aux dispositions du règlement intérieur régissant les organes subsidiaires de la Conférence du désarmement. Nous craignons qu'il ne nous permette pas de mener un travail efficace et fouillé sur les points en question. Au reste, jusqu'à présent, le travail de fond de la Conférence du désarmement a toujours été mené dans le cadre de comités spéciaux, et jamais un coordonnateur n'a présidé de négociations ni dirigé un travail de fond. Nous ne voyons aucune raison de renoncer à cette pratique. En conséquence, nous souhaiterions que des comités spéciaux séparés soient créés pour mener le travail de fond sur chacune des questions centrales.

En deuxième lieu, s'agissant de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la position de la délégation chinoise est bien connue. La Chine considère que cette question représente une priorité absolue pour la Conférence du désarmement. Il y a longtemps que la délégation chinoise réclame l'élaboration d'un nouvel instrument juridique international visant à empêcher la militarisation de l'espace et à assurer la sécurité de cet environnement. Toutefois, dans un esprit de flexibilité, nous pouvons accepter l'idée d'engager des discussions de fond sur cette question, mais pour éviter que ces discussions deviennent un pur exercice de vaine rhétorique, il nous paraît judicieux d'apporter les modifications voulues au mandat relatif à la question de l'espace afin d'y inscrire clairement la possibilité de négocier un nouvel instrument juridique international consacré à la question de l'espace.

En troisième lieu, s'agissant de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, la Chine a toujours été favorable à de telles négociations. En 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 48/75 L consacrée à cette question, résolution qui a été suivie de résolutions similaires lors des sessions ultérieures. La Chine s'est toujours jointe au consensus sur ces résolutions, et notre position demeure inchangée. Les documents finaux adoptés à l'issue des conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000, de même que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies renferment des dispositions explicites portant sur la négociation d'un traité sur l'arrêt de matières fissiles. Ma délégation

(M. Cheng, Chine)

est de l'avis que le mandat de négociation de ce traité tel qu'il figure dans la proposition des six Présidents doit être cohérent avec ces dispositions.

En quatrième lieu, s'agissant de la nature même de la proposition des six Présidents, nous l'avons dit, pour que les choses soient faites correctement, nous devons nous appuyer sur des règles de base. La Conférence du désarmement est régie par des procédures, et ces procédures doivent être suivies pour donner bon ordre à ses travaux. Le règlement intérieur de la Conférence du désarmement dispose clairement que la Conférence établit son programme de travail à chaque session annuelle, y compris le calendrier de ses activités pour cette année. Ma délégation pense que, si la proposition du groupe des six Présidents est modifiée de façon à devenir acceptable par toutes les parties, elle constituera un programme de travail. Nous avons pris acte des explications que vous nous avez données sur ce point, Madame la Présidente. Nous recommandons que la nature et la durée de validité de la proposition des six Présidents soient clairement spécifiées. Comme toutes les autres parties, la délégation chinoise espère que prendra bientôt fin l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. En travaillant sur la base de larges consultations et en prenant en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties, tous les États membres trouveront leur intérêt dans la conclusion rapide d'un accord sur la proposition des six Présidents. Au cours de notre séance précédente, certains États membres ont fait des propositions utiles dans le but d'améliorer la proposition des six Présidents, et ces propositions méritent un examen attentif. La Chine espère également que les points que nous avons soulevés aujourd'hui seront correctement reflétés dans la proposition des six Présidents. Nous sommes prêts à travailler avec les autres parties dans le cadre d'un effort commun destiné à relancer la Conférence du désarmement dans un avenir suffisamment proche.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. KHELIF (Algérie) (parle en arabe): La délégation algérienne a aujourd'hui le plaisir de prendre la parole devant la Conférence du désarmement au nom du Groupe arabe.

Le Groupe arabe attache une grande importance à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous considérons qu'elle constitue le cadre idéal pour parvenir à des solutions négociées acceptables par tous et propres à résoudre les importantes difficultés liées à l'actuelle situation internationale, en particulier celles qui découlent de la persistance d'arsenaux nucléaires colossaux et du risque de prolifération nucléaire sous toutes ses formes.

C'est pour toutes ces raisons que le Groupe arabe fait part de sa vive préoccupation devant l'impasse prolongée dans laquelle la Conférence du désarmement est plongée. Nous pensons que le texte du document L.1 constitue un excellent point de départ pour permettre à la Conférence d'assumer ses responsabilités. Nous apprécions au plus haut point les efforts considérables faits par les Présidents de la Conférence depuis le début de la présente session.

Le Groupe arabe n'épargnera aucun effort pour combler le fossé, surmonter les difficultés et rapprocher les points de vue, afin que nous puissions adopter un programme de travail complet et équilibré acceptable par tous.

(M. Khelif, Algérie)

Le Groupe arabe a hâte d'assister au moment où nous sortirons de l'impasse actuelle. Dans le même temps, nous appelons les six Présidents à poursuivre leurs précieux efforts, dans l'espoir qu'ils continueront de le faire de façon transparente, afin que tous les États membres puissent se consulter entre eux au sujet du document L.1. Ce serait là pour nous le meilleur moyen de trouver le dénominateur commun que nous recherchons tous.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie, et je donne la parole à l'orateur suivant, l'Ambassadeur de l'Iran.

M. MOAIYERI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Nous avons écouté avec attention la déclaration et la position du distingué Ambassadeur de la Chine.

Comme ma délégation l'a déjà fait savoir, le document CD/2007/L.1 appelle de nombreuses remarques et de nombreuses questions, tant sur le plan de la procédure que sur le fond. Nous pensons que les points de vue exprimés à ce sujet par les membres de la Conférence doivent être minutieusement pris en compte, afin de permettre l'adoption d'un programme de travail équilibré et de répondre aux préoccupations des États membres. Il est indispensable de procéder à un examen ouvert et fouillé, conformément au règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

Les quatre questions centrales identifiées par la Conférence sont de même importance, et elles doivent par conséquent être traitées sur un même pied d'égalité.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. LA ROSA DOMINGUEZ (parle en espagnol): Ma délégation a écouté avec attention les déclarations faites ici ce matin. Nous aimerions une nouvelle fois faire état de notre position à la Conférence.

En premier lieu, nous considérons que nous n'avons jamais été aussi près de voir la Conférence reprendre son travail et s'atteler à des négociations de fond sur les questions d'importance aux yeux de la communauté internationale et de tous les États représentés ici. Ma délégation considère le document CD/2007/L.1 dont nous avons été saisis par les six Présidents comme un bon point de départ pour commencer ces négociations de fond, ces discussions de fond, sur des questions d'une telle importance.

Ma délégation réaffirme par ailleurs, comme elle l'a fait la semaine dernière, qu'elle a le sentiment qu'il y a dans cette salle divers avis qui appellent des échanges ouverts propres à donner l'occasion aux délégations qui ont encore des doutes, des avis ou des points qui divergent quelque peu en ce qui concerne la proposition de les préciser, et, de ce fait, d'enrichir la proposition des six Présidents. À cet égard, ma délégation souhaite que ces points de vue soient pris en compte et que nous procédions de façon à permettre à ces délégations d'exprimer leurs points de vue et à parvenir, en toute transparence, à une solution de compromis.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Nigéria.

M. UHOMOIBHI (Nigéria) (parle en anglais): Madame la Présidente, je prends maintenant la parole au nom de la délégation nigérienne et non en tant que coordonnateur du Groupe des 21.

Tout d'abord, j'aimerais dire que ma délégation appuie la proposition des six Présidents telle qu'elle figure dans le document CD/2007/L.1. Comme toute entreprise humaine, cette proposition n'est ni parfaite ni – si je puis me permettre – irrémédiablement négative. Selon ma délégation, l'important est qu'elle représente un moyen pour la Conférence de se remettre au travail.

Certaines délégations ont laissé entendre que la proposition était déséquilibrée, et qu'elle devait par conséquent être refondue afin de traiter de façon égale les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. D'accord, mais je sais aussi qu'aucune délégation ne s'est déclarée totalement satisfaite par tous les aspects de cette proposition.

Nous estimons par conséquent que chacun a quelque chose à retirer de la proposition du groupe des six Présidents. Après tout, le processus de conciliation entre intérêts nationaux concurrents ne signifie pas que la Conférence du désarmement doit se satisfaire du plus petit dénominateur commun, ni que certains de ses membres doivent capituler alors que d'autres célébreront leur victoire.

Au contraire, ce processus fait nécessairement appel à la tolérance, à la compréhension mutuelle et à la volonté d'adapter les positions nationales dans un esprit de compromis, dans l'intérêt du bien commun. Le bien commun, nous semble-t-il, veut que la Conférence du désarmement bâtisse les fondements d'une sécurité mondiale qui garantisse et renforce la sécurité de toute l'humanité y compris des générations futures.

Pour toutes ces raisons, le Nigéria souhaite encourager les délégations ici présentes à se considérer non simplement comme les représentants de gouvernements nationaux, mais, avant tout et surtout, comme des partenaires au sein d'un effort commun en faveur de la sécurité du monde. Il n'est donc peut-être pas trop tard pour inviter les délégations à reconsidérer sérieusement la proposition dont nous sommes saisis, pour nous éviter de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Dans un monde idéal, traiter les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de façon uniforme et équilibrée serait sans doute la réponse parfaite aux difficultés qui menacent aujourd'hui notre sécurité à tous. Par exemple, tout en considérant la question des garanties de sécurité négatives comme la première des priorités, ma délégation reconnaît que lorsqu'on ne peut obtenir ce que l'on désire, on doit faire avec ce que l'on a, surtout lorsque ce qui est possible n'est pas fondamentalement nuisible.

Ma délégation pense que se contenter de réaffirmer des positions ou tourner en rond avec des formules qui n'ont pas fonctionné en dix ans à la Conférence est un passe-temps que nous pouvons difficilement nous offrir au stade actuel. Nous pouvons encore restaurer la confiance de l'opinion dans la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans

(M. Uhomoibhi, Nigéria)

le domaine du désarmement, en faisant en sorte que ladite instance recommence à travailler sérieusement. Ma délégation pense que la proposition du groupe des six Présidents représente un bon point de départ pour redonner vie à la Conférence du désarmement. C'est ce que nous devons faire si nous voulons regagner la confiance de l'opinion et l'appui de nos gouvernements.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Nigéria, et je donne la parole à la Chargée d'affaires du Pakistan.

M<sup>me</sup> JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): Madame la Présidente, nous saisissons cette nouvelle occasion de vous remercier, ainsi que vos prédécesseurs, du travail que vous faites pour redynamiser la Conférence. La semaine dernière, ma délégation a, dans sa déclaration, soulevé un certain nombre de questions et présenté les difficultés de fond et de procédure que le document L.1 renfermait aux yeux de ma délégation. Nous pensons qu'il est nécessaire de corriger ces anomalies de procédure et de fond, qui risquent d'avoir une incidence directe sur le fond des questions dont la Conférence sera saisie lors des discussions et des négociations qui feront suite à l'adoption d'une décision par consensus.

Nous tenons également à appuyer la déclaration du groupe arabe, particulièrement sa demande en faveur de discussions transparentes et multilatérales sur le projet de décision dont nous sommes saisis, à savoir le document L.1. Ces discussions permettront à toutes les délégations et à tous les États membres de la Conférence d'examiner plus attentivement la décision et les modifications spécifiques éventuelles du texte, dans le but de le rendre acceptable par tous et de nous permettre d'aller de l'avant de façon consensuelle et d'engager des discussions que nous sommes tous prêts à commencer.

Nous tenons aussi à nous associer aux remarques faites par le distingué Ambassadeur de la Chine. Il a abordé des aspects que nous avons aussi abordés, et qui concernent la procédure et le fond. Nous avons hâte d'examiner à nouveau le fond de la proposition et les modalités de ces consultations.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? L'Ambassadeur du Canada a demandé la parole.

M. MEYER (Canada) (parle en anglais): Je pense qu'il a été utile d'entendre les nouveaux éléments d'information que nous avons entendus ce matin, particulièrement de la part du distingué Ambassadeur de la Chine. Je crois vraiment que ces éléments méritent des discussions et des efforts, afin de nous permettre de comprendre clairement l'importance de ces commentaires et la volonté de nous rapprocher d'un résultat qui tienne davantage compte du bien commun qui, comme nous l'a rappelé l'Ambassadeur du Nigéria, devrait être notre objectif suprême ici. Je souhaitais partager quelques idées, et un dialogue s'ensuivra peut-être.

D'abord du point de vue de la procédure: nous reconnaissons que les comités spéciaux ont été utilisés par le passé, et qu'ils ont été efficaces. Mais dans le même temps, nous pensons que notre règlement intérieur autorise par essence une certaine souplesse, et si nous considérons qu'un autre mécanisme pourrait nous permettre de lancer nos travaux à ce stade, nous avons tous intérêt, je crois, à être ouverts à une telle solution.

(M. Meyer, Canada)

Je vous signale que tout arrangement quel qu'il soit devra être renouvelé en janvier prochain, et peut-être, selon ce que nous aurons réussi à faire, nous pourrions aussi examiner certaines de ces questions pour déterminer le mécanisme le plus approprié à ce stade particulier. Mais je crois que notre véritable objectif est de nous remettre au travail, et sur ce point, j'ai toujours été de l'avis que la procédure ne devait jamais l'emporter sur le fond, et que notre priorité devait être notre engagement collectif sur le fond.

S'agissant des commentaires sur la question de l'espace – et j'avoue, sur ce point, ne pas être un observateur totalement désintéressé – j'éprouve quelque difficulté avec l'idée selon laquelle les discussions sur les questions se rapportant à l'espace seraient mal ciblées et appelées à devenir un pur exercice de rhétorique. J'ose espérer que la délégation chinoise n'a pas trouvé les six séances que j'ai eu le privilège de présider sur ce thème trop peu ciblées ni trop rhétoriques.

Certes, il y a ici des avis divergents, mais je crois qu'il y a aussi convergence de vues sur un certain nombre d'orientations importantes, dont, bien sûr, la proposition d'instrument juridique international visant à interdire l'implantation d'armes dans l'espace, une idée qui, je le sais, est chère à la délégation chinoise et à d'autres.

C'est pourquoi je voudrais assurer à mon distingué collègue que tout travail consacré à cette question sera ciblé et comportera des orientations pratiques, du moins tant que j'aurai mon mot à dire, et que rien dans la solution proposée ne fait, je le crois, obstacle à cette démarche. Enfin, s'agissant de la question du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, l'Ambassadeur de la Chine a fait référence à des décisions antérieures prises en ce domaine par d'autres instances. Je les connais, et je note que plusieurs dispositions ont trait à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Si nous avons pu y donner suite, nous aurions conclu un tel traité en 2005, c'est-à-dire il y a deux ans. Il va sans dire que nous n'en sommes pas encore là, et je crois, là encore, que la première des priorités est d'engager les négociations, de sorte que nous soyons en mesure de résoudre les questions très concrètes qui sont posées par une telle perspective. Mais il s'agit là aussi de savoir si nous sommes mieux employés à gloser à l'infini pour savoir quel serait le cadre le mieux adapté à ce travail, ou tout simplement à commencer à travailler pour voir jusqu'où les négociations nous porteront et quel type de résultat nous serons en mesure d'atteindre.

Je le répète, rien dans la formule proposée dans le document L.1 n'empêche, à mon avis, une discussion approfondie propre à alimenter la négociation d'un tel traité. La première de nos préoccupations serait plutôt de savoir si, au fur et à mesure que le temps s'égraine, nous allons une fois de plus perdre le temps qui nous est imparti à parler pour ne rien dire, ou si nous allons effectivement travailler sur les quatre questions centrales sur lesquelles nous aimerions tous, je le sais, faire des progrès.

Voilà les quelques réflexions que je voulais partager avec vous.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur.  
L'Ambassadeur de l'Égypte a demandé la parole.



M. SHOUKRY (Égypte) (parle en arabe): En cette occasion, je voudrais vous faire part, Madame la Présidente, de la reconnaissance et de la profonde gratitude de ma délégation pour la façon dont vous dirigez les discussions de la Conférence du désarmement. Permettez-moi également de saluer les efforts que vous avez menés en concertation avec les autres présidents dans le but d'élaborer un programme de travail pour la Conférence. Par ailleurs, je souhaite m'associer à la déclaration faite par le distingué représentant de l'Algérie au nom des États arabes membres de la Conférence du désarmement.

L'initiative figurant dans le document L.1 nous apparaît comme une évolution positive qui constitue un bon point de départ pour permettre à la Conférence d'assumer ses responsabilités et de se remettre au travail. J'ai déjà fait état d'un certain nombre de préoccupations de ma délégation concernant cette initiative. Dans le même temps, nous comprenons les remarques faites par plusieurs délégations. Selon nous, il est important que ces remarques soient prises en compte suffisamment pour satisfaire aux intérêts de toutes les délégations participantes. À cet égard, confirmant l'attitude que notre délégation a adoptée vis-à-vis de cette initiative et comprenant la nécessité de faire preuve d'un niveau maximal de souplesse pour permettre de progresser sur cette initiative, nous faisons suite à votre demande, Madame la Présidente, et nous proposons de faire quelques remarques, dans le respect de votre souhait manifesté de préserver la formule de l'initiative. Nous espérons que cet effort de notre part nous aidera à atteindre notre objectif commun, qui est de permettre à la Conférence du désarmement de s'acquitter de ses responsabilités.

Nous avons hâte de voir quelle méthode la présidence retiendra pour tenir des consultations globales entre tous les membres, dans le but d'adopter une solution intégrant l'ensemble des remarques destinées à optimiser les bienfaits de l'initiative dont nous sommes saisis.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. PRINS (Pays-Bas) (parle en anglais): Il y a maintenant six mois que nous recherchons un compromis, et ces six mois ont été très intenses. Aujourd'hui, nous venons d'entendre que la proposition contenue dans le document L.1 ne répond pas pleinement à nos préoccupations.

Nous sommes portés à croire que si certaines délégations estiment encore que les préoccupations de qui que ce soit peuvent être pleinement satisfaites, l'analyse est particulièrement surprenante, car, comme l'a déjà dit notre collègue nigérian, personne ne verra ses préoccupations totalement satisfaites. À vrai dire, il est inquiétant de constater qu'après six mois de travail intense, de consultations bilatérales avec l'ensemble des partenaires concernés, l'idée subsiste toujours que le compromis est ailleurs. Il n'en est rien. Le présent document – le document L.1 – représente le juste milieu. Il est peut-être inacceptable, ce qui serait compréhensible, mais qui, en tout état de cause, devrait être dit clairement, même s'il s'agit du juste milieu. Je crois que nous tirerons nos conclusions de cette année, même si nous n'en sommes pas encore là, mais nous avons le sentiment qu'il existe aujourd'hui un danger: celui que cette année la Conférence soit encore pire que toutes celles qui l'ont précédée. C'est là un phénomène particulièrement regrettable, car on avait depuis un certain temps le sentiment que la Conférence suivait une progression ascendante, et aujourd'hui il se pourrait fort que cette courbe soit non ascendante, mais régressive.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Si tel n'est pas le cas, permettez-moi d'assurer à toutes les délégations que des consultations globales, qu'elles soient bilatérales, par l'intermédiaire des groupes régionaux, en plénière officieuse ou officielle, peuvent toujours avoir lieu, et que les présidences successives en usent largement pour faire participer les délégations.

Cela étant, alors que nous entamons la dernière semaine de la présidence sri-lankaise, j'aimerais également vous informer que le dixième anniversaire de mon arrivée à Genève en tant qu'Ambassadrice de mon pays à la Conférence du désarmement approche également. C'est pourquoi j'aimerais faire quelques remarques en guise d'adieux à la Conférence.

En tant que collaboratrice de la présidence en 2006, puis en tant que membre du groupe des six Présidents en 2007, puis, enfin, en tant que Présidente de la Conférence du désarmement ces quatre dernières semaines, j'ai pu voir de mes propres yeux les tensions qui règnent ici sur toutes les questions entre ceux qui voudraient avancer avec énergie et créativité, notamment sur la réforme, et ceux qui, en raison des instructions qui leur sont données, sont tenus à davantage de prudence et ne peuvent se départir des pratiques du passé. Une présidence de la Conférence, particulièrement lorsqu'elle est exercée au sein du groupe des six Présidents, est comparable à un conducteur d'attelage qui doit maintenir son équipage ensemble, en utilisant les forces et les capacités de chacun et en tâchant de garder une trajectoire, en consolidant les acquis et en s'efforçant d'éviter que des dissensions passagères ne compromettent la bonne marche de l'ensemble. Cela est aussi vrai de la plate-forme des six Présidents et de la Conférence elle-même. L'esprit de Genève, cette géniale invention qui nous permet d'être en désaccord en séance, puis de rompre le pain ensemble juste après, a aussi un rôle positif à jouer.

Je crois que nous pouvons tous dire que nous sommes animés du même optimisme et du même enthousiasme depuis que nous a été présenté le document L.1, initiative qui traduit une approche globale et équilibrée propre à remettre la Conférence au travail. Nous devons maintenant tous redoubler d'efforts à la Conférence pour convaincre et persuader ceux qui ne sont pas encore prêts à nous rejoindre dans cette entreprise historique destinée à remettre la Conférence au travail après tant d'années de paralysie. Je suis convaincue que la détermination et les compétences diplomatiques du groupe des six Présidents sont suffisantes pour parvenir à une solution mutuellement avantageuse pour chacun d'entre nous.

La Conférence du désarmement est le cœur de l'action des Nations Unies à Genève et c'est pourquoi, comme en portent témoignage les fresques d'une valeur inestimable qui ornent les murs de cette salle du Conseil, malgré la multiplication des travaux et des responsabilités au sein d'autres instances, les ambassadeurs ont toujours été assidus aux séances plénières de la Conférence, même pendant toutes ces années de paralysie. En 2006, l'initiative du groupe des six Présidents a semé la graine de la réalisation de notre objectif commun, qui est de sortir de l'impasse, et en 2007, le groupe des six Présidents a pris grand soin de cette semence, qui est aujourd'hui sur le point de sortir de terre. J'adresse tous mes vœux de succès à tous mes collègues présidents de cette année, et en particulier à l'Ambassadrice de la Suède, qui va me succéder.

(La Présidente)

Quant à vous, M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, je vous suis redevable de vos avisés conseils, qui m'ont été si indispensables durant ma présidence, au même titre que l'appui constant du Secrétaire général adjoint, M. Tim Caughley, de Jerzy, de Valère et de tous les collaborateurs du Département des affaires de désarmement, qui ont grandement facilité ma présidence.

J'aimerais aussi remercier particulièrement tous les représentants des ONG qui, en assistant à nos séances depuis la galerie, témoignent de leur attachement sans faille à la cause du désarmement et de la non-prolifération. Même à distance, votre enthousiasme et votre militantisme représentent pour la Conférence un soutien de tous les instants, et nous rappellent que le monde extérieur observe avec un vif intérêt l'évolution de la situation à la Conférence. Je suis pleinement convaincue, m'exprimant au nom de ma délégation, qu'alors que la Première Commission vient d'ouvrir sa porte à la participation de la société civile, et aussi dans le prolongement des discussions de Vienne, vous serez bientôt en mesure de prendre vous-mêmes la parole dans cette salle, ce qui nous rapprochera des peuples du monde entier qui aspirent à un monde meilleur pour les générations à venir.

J'en ai terminé de mes remarques de conclusion, et les travaux de notre plénière officielle d'aujourd'hui sont aussi terminés.

La séance plénière officielle de la semaine prochaine, qui sera présidée par la Suède, aura lieu le jeudi 31 mai 2007. D'autre part, les consultations avec le groupe des six Présidents, les sept coordonnateurs et les coordonnateurs des groupes régionaux, qui ont habituellement lieu le lundi, se tiendront le mardi 29 mai 2007 aux mêmes heures.

Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole à ce stade, je lève la séance.

*La séance est levée à 11 heures.*

-----